



Compte rendu de la journée de mobilisation du 4 octobre

Présents : Intersyndicale, Michèle Lenoir Salfati et Patrice Vernes de la Direction générale de l'organisation des soins (DGOS)

Nous étions 3000 sages-femmes rassemblées sur le parvis de la gare Montparnasse ce mardi 4 octobre, les usagers nous soutenaient accompagnés de leurs enfants, les bébés portés en écharpe, les plus grands dans les poussettes.

70 sages-femmes libérales adhérentes nous avait informé par mail les jours précédents de leur participation au mouvement.

Dès le matin les journalistes nous ont contacté, la couverture médiatique a été présente toute la journée, nous pouvons être fières, nous avons su intéresser la presse !

Départ de la « longue marche » à 12h et arrivée vers 13h45 devant le ministère de la santé.

Vers 14 h la délégation de l'intersyndicale dont l'ANSFL faisait partie a été reçue, en voici un petit compte rendu :

Après les présentations d'usages, l'intersyndicale a exposé nos différentes revendications.

Nous demandons :

- une volonté politique de reconnaissance des compétences des sages-femmes assortie d'une campagne d'information sur notre profession via la CNAM qui doit jouer son rôle.
- la possibilité pour les femmes d'être suivies par une sage-femme en ouvrant
 - des filières physiologiques dans les maternités (filières autonomes gérées par les sages-femmes),
 - des maisons de naissances
 - des plateaux techniques aux libérales.
- L'arrêt des fermetures des maternités qui ont pour conséquence la concentration des naissances sur de gros plateaux techniques où les conditions de travail et de naissances sont déplorables.
- l'universitarisation des études et l'autonomie de la formation initiale.
- la revalorisation des cotations des actes pour les sages-femmes libérales et une augmentation

des rémunérations pour les hospitalières. Parce que nos cotations sont basses, l'hôpital cote les actes effectués par les sages-femmes avec la CCAM des médecins, et le travail des sages-femmes reste invisible.

- l'aboutissement rapide du travail sur le statut des sages-femmes hospitalières
- les actes à compétences partagées avec les médecins doivent être payés de façon identique. Certains actes, notamment en échographie n'ont pas de cotation.
- que les sages-femmes soient des acteurs de premier recours pour le suivi des femmes en bonne santé.
- La possibilité pour les sages-femmes libérales d'accomplir leur mission sans entrave. Il faut revoir les articles de loi qui du fait de l'évolution de nos compétences, se contredisent. L'UNSSF et l'ANSFL ont élaboré la liste de ces contradictions celle-ci a été communiquée en mai à Madame Clara de Bort. Aucune nouvelle depuis.
- Universitarisation et à minima intégration universitaire et création d'école universitaire. Il faut le même régime pour tous les étudiants des professions médicales et une autonomie pédagogique de la formation initiale. L'augmentation du numérus clausus est évoquée ainsi que le manque de sages-femmes cliniciennes pour la formation des étudiants en stages.
- Demande une campagne d'information les sages-femmes acteurs de premier recours.

Question de Michèle Lenoir : quelle est la différence entre espace physiologique et une MDN comme celle qui vient d'ouvrir à Angers?

Réponse : les SF s'occupent des femmes en bonne santé, notre formation nous permettrait de créer des filières physiologiques tenues de façon autonome par les SF ce qui serait le cas dans les MDN.

Dans les structures les espaces physiologiques sont sous la haute autorité des obstétriciens. Il faut repenser ce qui serait réellement une prise en charge physiologique et globale

- Le manque de structure de proximité a pour conséquence l'augmentation du nombre des accouchements sur le bord des routes.
- Le problème de l'assurance responsabilité civile pour les AAD non résolu.

La réponse de nos interlocuteurs débute par une petite mise au point: «Fonctionnaire de la république, nous sommes mandatés par le ministère de la santé au sein de la direction générale de l'offre de soin (DGOS), actuellement nous sommes mandatés pour l'universitarisation et la modernisation des statuts des sages-femmes de la fonction publique. »

- 1- **L'universitarisation** : malgré une vraie volonté politique qui doit voir finaliser ce projet au plus tard dans 5 ans (Roselyne Bachelot) les difficultés sont grandes. Il faut accorder les différents

protagonistes : l'université maintenant indépendante, à qui on ne peut pas imposer une forme de structure, il faut convaincre les doyens ainsi que les présidents d'université et les conseils régionaux qui sont les financeurs. La loi de décentralisation ne permet pas au gouvernement d'intervenir.

En clair il est difficile de faire bouger : les régions, l'université et le lobbying des gynécos !!!!!

- 2- **Modernisation des statuts des SF de la fonction publique**, les réunions ont débuté cet automne. Le mandat porte sur la rémunération qui doit prendre en compte la formation BAC +5 et sur l'autonomie de la profession en relation notamment avec la hiérarchie de la direction des soins, Michèle Lenoir Salfati propose de mettre en place une réflexion sur ce statut qui pourrait être sur le modèle des psychologues. Les prochaines réunions sont prévues le 5 novembre et le 7 décembre.

Pas de mandat pour la constitution de filière physiologique, nous nous heurtons la encore au pouvoir médical : ce serait une nouvelle façon de repenser la périnatalité. Une perspective compliquée mais pas fermée puisque en ce qui concerne la position et le rôle de la sage-femme au cœur du système périnatal, un mandat doit être demandé au ministre Xavier Bertrand avant d'ouvrir des négociations.

Pas de mandat pour la CCAM, pour les négociations conventionnelles il faut faire remonter la demande à la direction de la sécurité sociale.

En conclusion

Aucune avancée pour les libérales

MAIS

**Une grande mobilisation et une bonne couverture médiatique ont rendu les sages-femmes visibles.
Gageons que plus de femmes auront grâce à cette journée le réflexe de consulter une sage-femme.**

**Continuons à occuper le terrain, investissons la place que l'on nous dénie,
et soutenons nos syndicats en y adhérant pour affirmer notre poids dans les discussions avec la CNAM.**